



## **Communiqué de presse**

Ayent, le 27 mai 2020

### **CORONAVIRUS : SOUTIEN A LA POPULATION ET A L'ECONOMIE LOCALE**

**Ayent a pris plusieurs décisions pour soutenir sa population et son économie locale en cette période difficile et pour lutter contre les effets de la crise du coronavirus.**

**Deux mesures principales : la distribution de bons d'achat à la population à faire valoir dans les commerces et entreprises de la Commune et non encaissement de la taxe de promotion touristique en 2020**

Soucieux d'atténuer les effets du Covid-19, l'autorité communale a décidé un plan d'actions spécifique à la crise actuelle. Citons, le non encaissement de la taxe de promotion touristique 2020 auprès des personnes morales et les personnes physiques ayant une activité indépendante ou la suspension du calcul des intérêts moratoires en matière d'impôts cantonaux et communaux perçus du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2020.

Il a également décidé de remettre aux 4088 résidents de la Commune des bons d'achat d'une valeur de Fr. 100.00 avec validité jusqu'au 30 novembre 2020. Les bons sont valables uniquement auprès des commerces, établissements publics et entreprises sis sur le territoire communal (sauf auprès des établissements financiers).

Au fur et à mesure de la reprise des activités, vous pourrez les utiliser pour faire vos courses, aller au restaurant, partager une verrée avec vos amis, remplir vos casiers à bouteilles, acheter du matériel de sport, vous faire une beauté, faire tailler vos haies, etc...

Par ces soutiens, chiffrés à Fr. 740'000.00, le Conseil communal espère apporter une aide directe à sa population et à son économie locale.

La Commune appelle la population à faire un geste concret de solidarité pour aider nos commerces durement touchés par la crise en consommant local et cela bien au-delà de la crise.

Le Conseil communal

*Personne de contact :*

*Marco Aymon, Président de Commune 079 449 33 69*

*Bernard Morard, Conseiller communal 079 467 54 50*